



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **6**
Nombre de votes pour : **23**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mars 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héliène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER

Absents excusés :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Arnaud JEAN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h20**

Secrétaire : **Émilie BRICOUT**

FINANCES

DL.22.017 - Projet de budget primitif 2022 - Ville

Christian DUMAS expose :

Malgré une stabilité envisagée pour 2022 des dotations, le budget 2022 demeure très contraint. Cependant la commune d'Ingré poursuit ses efforts pour répondre aux attentes et aux besoins des Ingréens tout en maîtrisant ses dépenses publiques sans augmenter ses taux d'imposition.

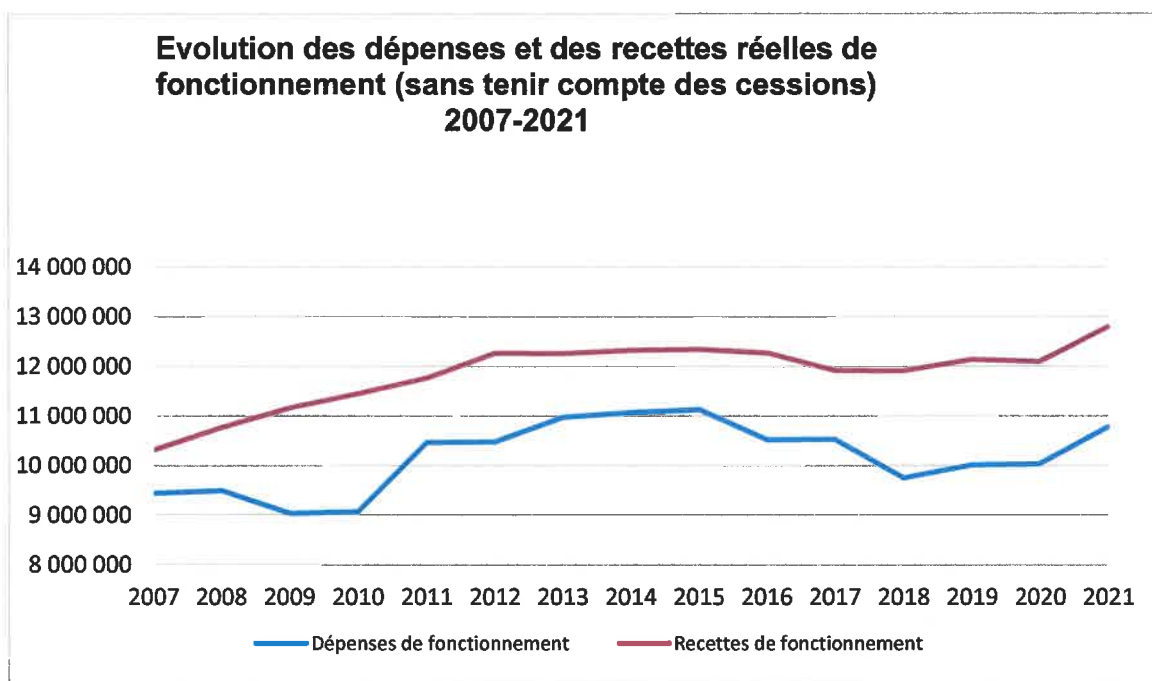
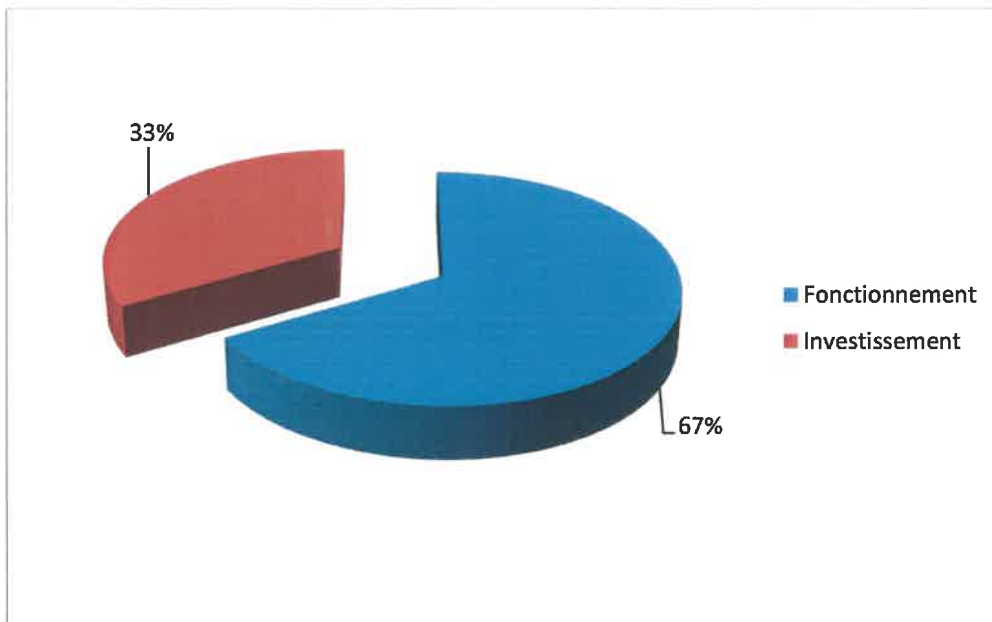
Les mots clés du budget 2022 :
Maintien de la stabilité fiscale pour 2022
Maintien d'un investissement élevé
Absence de recours à l'emprunt
Maintien d'un service public de qualité
Maintien d'une trésorerie positive

Le projet de budget global 2022 s'élève à 28 802 379,58 € contre 28 052 872,45 € en 2021. Cette augmentation est notamment due au résultat 2021 qui est important, ce qui permettra d'autofinancer les investissements 2022.

Dépenses réelles	20 701 435,86 €
Dépenses d'ordre	8 100 943,72 €
Dépenses totales	28 802 379,58 €
Rappel total budget 2021	28 052 872,45 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du projet de budget primitif de fonctionnement pour l'année 2022 s'élèverait à 19 165 496,07 € contre 18 043 958,11 € en 2021.



A - DEPENSES

Le budget de fonctionnement 2022 est caractérisé par une évolution des dépenses du fait du coût des matières et de la mise en place de nouvelles actions et ce malgré un travail constant des services sur la politique d'achat (groupement de commandes, marchés publics...).

Dépenses réelles	11 957 100,00 €
Dépenses d'ordre	7 208 396,07 €
Total des dépenses	19 165 496,07 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2021	BP 2022	Evolution
011- Charges à caractère général	2 580 000,00 €	2 750 000,00 €	6,59%
012- Charges de personnel	7 604 000,00 €	8 260 000,00 €	8,63%
65- Autres charges de gestion courante	689 500,00 €	638 000,00 €	-7,47%
Total des dépenses courantes	10 873 500,00 €	11 648 000,00 €	7,12%
014- Atténuation de produits	195 000,00 €	185 000,00 €	-5,13%
66- Charges financières	76 000,00 €	68 000,00 €	-10,53%
67- Charges exceptionnelles	54 600,00 €	56 100,00 €	2,75%
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 199 100,00 €	11 957 100,00 €	6,77%
Total dépenses d'ordre	6 844 858,11 €	7 208 396,07 €	5,31%
Total général des dépenses	18 043 958,11 €	19 165 496,07 €	6,22%

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au budget 2022, les charges à caractère général sont estimées à 2 750 000,00 €, soit une hausse de 6,59 %. Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de location. Cette hausse est notamment due à :

- certains postes ont retrouvé le niveau de 2020, soit avant la crise sanitaire (transports collectifs, prestations extérieures comme la piscine pour les écoles, les classes de découvertes, les sorties pour l'ALSH, les réceptions,.....)
- la hausse des matières premières notamment des fluides (électricité, gaz, carburant)
- la mise en place de nouveaux logiciels avec des coûts plus importants la première année pour le paramétrage et la formation,
- la reprise des espaces verts de la ZAC des jardins du bourg,
- une hausse des effectifs par rapport à certaines prestations de service (restaurant, scolaire, activités périscolaires...).

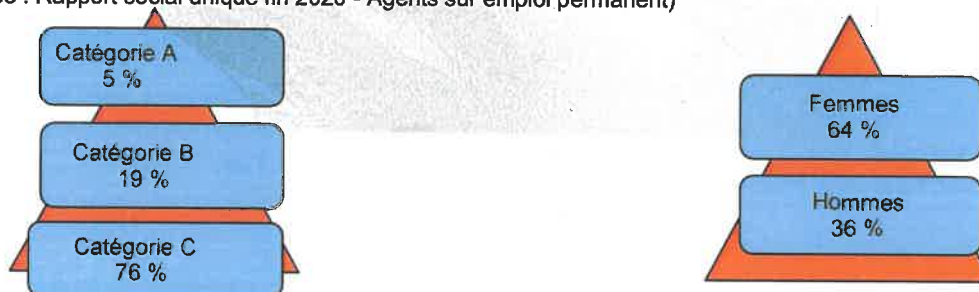
Chapitre 012 - Charges de personnel

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, l'objectif de maîtrise de la masse salariale est réaffirmé pour l'exercice 2022. Ce chapitre est évalué à 8 260 000 € contre 7 604 000 € l'année précédente, le budget 2022 prévoit donc une hausse de la masse salariale de 8,63 %. Les crédits affectés financeront, outre les salaires :

- le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions,
- le relèvement du SMIC,
- le renfort de certains services et le remplacement des agents absents,
- la mise en œuvre de certains dispositifs (forfait mobilité durable, indemnité de télétravail, prime de précarité, prime inflation).

Il est important de noter que ce poste est à minorer des divers remboursements d'indemnités journalières (estimés à 54 K€). La commune percevra également un remboursement des mises à disposition de service auprès de la métropole tel que les espaces verts « métropolitains » (estimé à 305 k€)

(Source : Rapport social unique fin 2020 - Agents sur emploi permanent)



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ces dépenses s'établissent à 638 000 €.

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). Malgré un contexte budgétaire contraint, la commune poursuivra son soutien au secteur associatif, soutiens financier, logistique et humain avec le maintien du niveau de subventions.

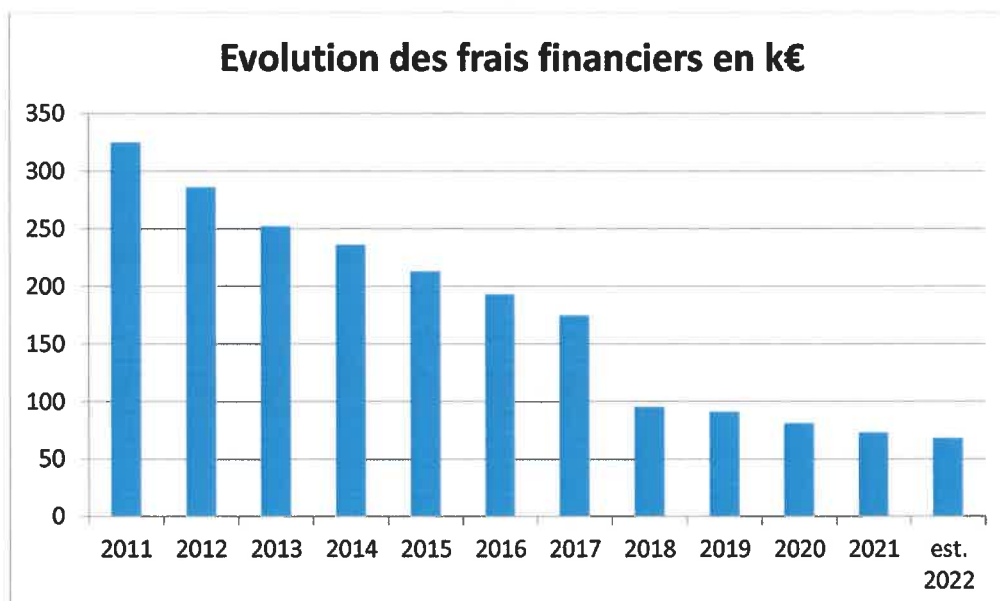
Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville contribuera au fonctionnement du CCAS, à hauteur de 190 000 € en 2022, sans changement par rapport à 2021.

Chapitre 66 - Charges financières

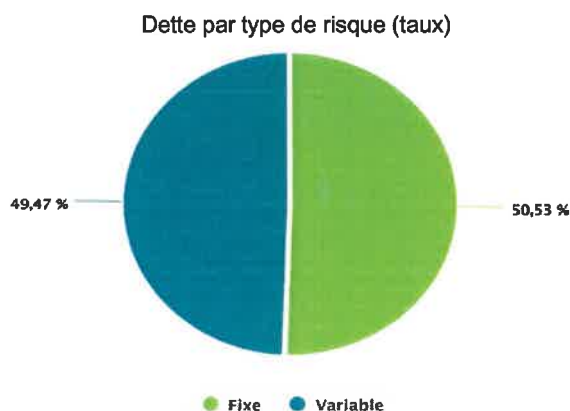
Les charges des intérêts des emprunts diminuent de 10,53 %.

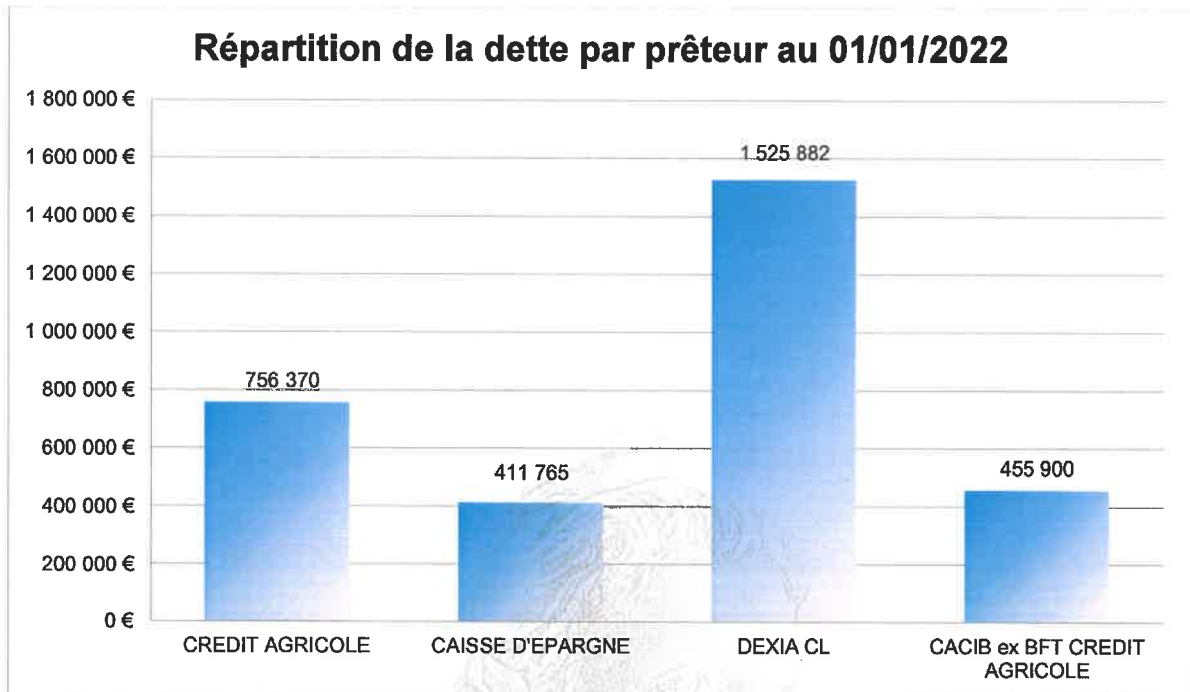
Depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été contracté par la municipalité ce qui explique une diminution importante chaque année de ce poste. D'autre part, la commune bénéficie de taux variables particulièrement bas.

Elles représentent à peine 0,35 % des charges de fonctionnement de la Ville.



La structure de la dette se répartit entre 50,53 % d'emprunts à taux fixe et 49,47 % d'emprunts à taux variable.





Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 56 100 €.

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations (notamment pour les transports).

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le chapitre « atténuations de produits » concerne notamment la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 90 000 €. Une provision de 67 000 € est également prévue sur ce chapitre budgétaire au titre de la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux et les dégrèvements sur les impôts.

Enfin, on y retrouve aussi le reversement à la Chapelle Saint Mesmin de sa part de subvention du PACT dans le cadre de la saison culturelle mutualisée.

En conclusion

Il convient de noter que 7 208 396,07 € de dépenses d'ordre ont été constituées dans ce budget 2022. Ces dépenses de fonctionnement se retrouveront dans les recettes d'investissement et constitueront l'épargne brute dégagée par la commune permettant ainsi d'investir sans emprunter.

Leurs deux composantes sont :

- les dotations aux amortissements pour 270 000 €.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 6 938 396,07 €.

B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 19 165 496,07 € pour l'année 2022.

Recettes réelles	12 507 800,00 €
Recettes d'ordre	100 000,00 €
Résultat 2021 reporté	6 557 696,07 €
Total des recettes	19 165 496,07 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2021	BP 2022	Evolution
70- Produits des services	1 413 200,00 €	1 420 000,00 €	0,48%
73- Impôts et taxes	10 061 841,00 €	10 335 000,00 €	2,71%
74-Dotations et participations	575 759,00 €	621 000,00 €	7,86%
75-Autres produits de gestion courante	56 300,00 €	57 800,00 €	2,66%
013- Atténuations de charges	52 900,00 €	54 000,00 €	2,08%
77- Produits exceptionnels	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	12 180 000,00 €	12 507 800,00 €	2,69%
Total recettes d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
Résultat reporté	5 763 958,11 €	6 557 696,07 €	13,77%
Total général des recettes	18 043 958,11 €	19 165 496,07 €	6,22%

Chapitre 70 - Produits des services

Dans ce chapitre, d'un montant de 1 420 200,00 €, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires : garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs,
- de la participation aux cours de l'école de musique,
- de la participation des familles pour la restauration scolaire,
- des consultations du centre de santé
- des ventes de places de spectacles...

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux mises à disposition (CCAS et espaces verts, service informatique...) ou les remboursements de frais (part métropolitaine des services mis à disposition).

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Représentant 81,97 % des ressources de la ville, le produit de la fiscalité est le premier poste de ressources de la commune (à hauteur de 10 335 000 €).

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que sur la revalorisation des bases locatives fixée par l'État sur la base de l'inflation (+3,4 % en 2022 contre +0,2 % en 2021 et +0,9 % en 2020).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé depuis 2011 de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 d'un montant de 621 000 € est en hausse de 7,86 % et représente 4,93 % du budget.

Le total des recettes de l'État serait de 244 000 € en 2022 contre 237 000 € en 2021 et se décomposerait comme suit :

- ⇒ La Dotation Globale de Fonctionnement pour 0 €,
- ⇒ La Dotation de Solidarité Rurale pour 130 000 €,
- ⇒ Les compensations de l'État pour 114 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation de la CAF et de la CPAM à hauteur de 270 950 €,
- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs 30 000,00 € par le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- La participation pour l'école de musique par le Conseil Départemental à hauteur de 4 500,00 €.
- L'aide pour la saison culturelle par le Conseil Régional à hauteur de 35 100 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 21 450 €.
- Le FCTVA (dépenses de fonctionnement) à hauteur de 15 000,00 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 57 800 €.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Évaluées à 54 000 €, elles concernent essentiellement les indemnités journalières suite à des arrêts maladies.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il est prévu 20 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2022.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre, qui s'élève à 100 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts s'élèvent à 9 636 883,51 €. En 2022, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 13^{ème} année consécutive.

DEPENSES

Le budget 2022 est essentiellement marqué par les travaux d'extension de l'école du moulin, des parkings des équipements sportifs, d'aménagement de la cour de l'école Émilie Carles, d'un nouveau parking pour le cimetière, la maîtrise d'œuvre pour le lancement des marchés de travaux pour l'aménagement du pôle culturel.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 855 250,00 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué par :

- La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle culturel,
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les parkings des équipements sportifs,
- L'achat de logiciels

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2022
2111 - Terrains nus	72 000,00 €
2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements terrains	0,00 €
2135 - Installations et Agencements constructions	245 235,00 €
2168 – Autres collections et œuvres d'art	1 400,00 €
2182 – Matériel de transport	40 000,00 €
2183 - Matériel informatique	103 400,00 €
2184 - Mobilier	83 520,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	163 935,00 €
Total	734 490,00 €

➤ 2111 – Terrains nus et de voirie pour 72 000 €

Il s'agit de crédits permettant l'acquisition de réserves foncières notamment pour un projet de maraichage bio.

➤ 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes pour 25 000 €

Il s'agit de la plantation d'arbres et arbustes afin d'accentuer la végétalisation de la commune.

➤ 2135 - Installations générales – Agencements constructions pour 245 235 €

Les crédits inscrits correspondent à :

- La fourniture et pose de stores salle Bartok à l'école de musique,
- La création d'une cloison coupe-feu dans le local de stockage du gymnase de la Coudraye,
- La rénovation des sanitaires 2 de l'ALSH,
- La rénovation de la cuisine et salle de bain du logement 24 bis rue de Coûtes,
- L'aménagement de la cour Emilie Carles,
- L'enveloppe énergétique pour le remplacement de chaudière,
- La fourniture et pose d'un salad'bar pour l'ALSH ,
- Le changement de portes, la réparation de la porte de la chambre froide, la pose de stores extérieurs au restaurant scolaire Victor Hugo,
- Le remplacement du transformateur électrique et du TGBT du restaurant scolaire,
- Le complément de pilotage du chauffage par la pose d'un compteur défalquant au restaurant scolaire,
- L'automatisation du portail du restaurant du Moulin,
- L'extension de la détection incendie du restaurant scolaire.

➤ 2183 – Matériel de bureau et informatique pour 103 400,00 €.

Les crédits correspondent :

A la sonorisation et la vidéo de la salle Guy Durand
Au renouvellement du matériel informatique,
A la sécurisation du réseau,
A l'équipement des services et des écoles (TBI, ...)

➤ 2184 – Mobilier pour 83 520,00 €

Il s'agit principalement du mobilier pour les écoles, le restaurant scolaire, les bureaux administratifs et la salle Guy Durand.

➤ 2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 163 935 € décomposé comme suit :

- Finances : 2 000 €
- Service Bâtiment : 6 450 €
- Service Bibliothèque : 50 000 €
- Service Etat Civil : 500 €
- Service Développement durable : 4 200 €
- Service Culture pour 27 350 €
- École de Musique pour 3 000 €
- Service Espaces Verts pour 1 200 €
- Service petite enfance : 1 920 €
- Service Jeunesse : 350 €
- Service logistique : 4 510 €
- Service entretien : 31 835 €
- Police municipale : 14 800 €
- Centre médical : 3 000 €
- Service Restaurant : 7 320 €
- Service des sports : 2 700 €
- Service éducation : 2 800 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Nature	BP 2022
2312-Terrains	3 300,00 €
2313-Constructions	5 130 010,07 €
2315-Installation, matériel et outillage technique	574 700,00 €
Total	5 708 010,07 €

Ce chapitre correspond aux travaux prévus par la Ville :

- Le portillon côté des ruchers sur la parcelle des moutons pour 300 €
- Le jalonnement cyclable/piéton avec panneaux indication de temps pour 3 000 €
- L'aide à l'installation d'un producteur bio pour 3 000 €
- La réhabilitation de la salle Guy Durand pour 43 500 €,
- L'extension de l'école du moulin pour 480 000 €,
- Les travaux des parkings des équipements sportifs pour 370 000 €,
- La récupération de l'eau de pluie sur la toiture de la bibliothèque pour 10 000 €,
- La création d'un nouveau parking au cimetière pour 73 000 €,
- La remise en état de l'éclairage du parking de l'ELB pour 21 700 €
- Le programme d'isolation des bâtiments pour 80 000 €,
- La mise en place de la vidéoprotection pour 100 000 €.

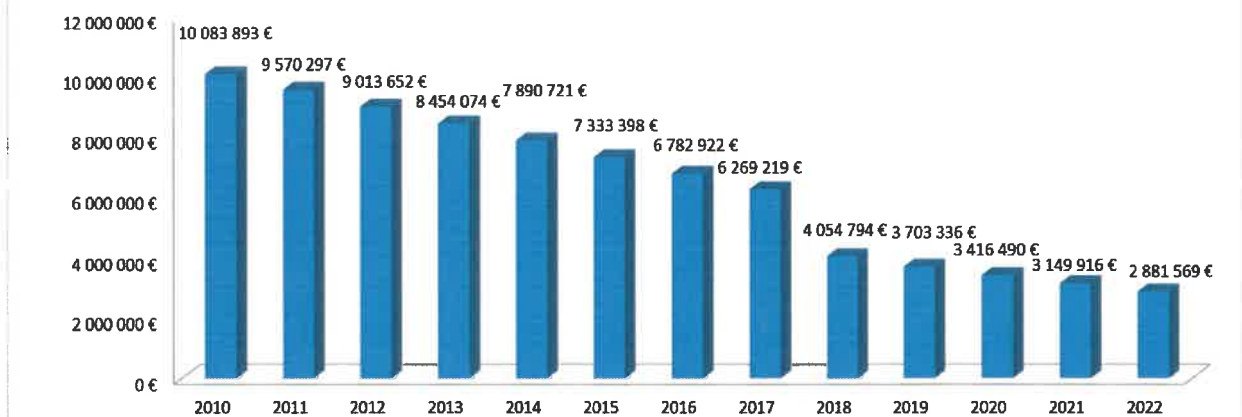
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Il s'agit de l'extension des réseaux électriques du fait de constructions nouvelles à hauteur de 30 000 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de l'année 2022 est estimé à 269 000 €. La dette reste un élément à prendre en considération de par sa jeunesse et sa longévité.

Evolution et projection de la dette au 31/12



Mouvements d'ordre- chapitre 040 et 041

Les opérations d'ordre sont estimées à

- 100 000,00 € pour les travaux en régie.
- 280 000,00 € pour diverses régularisations d'opération patrimoniales

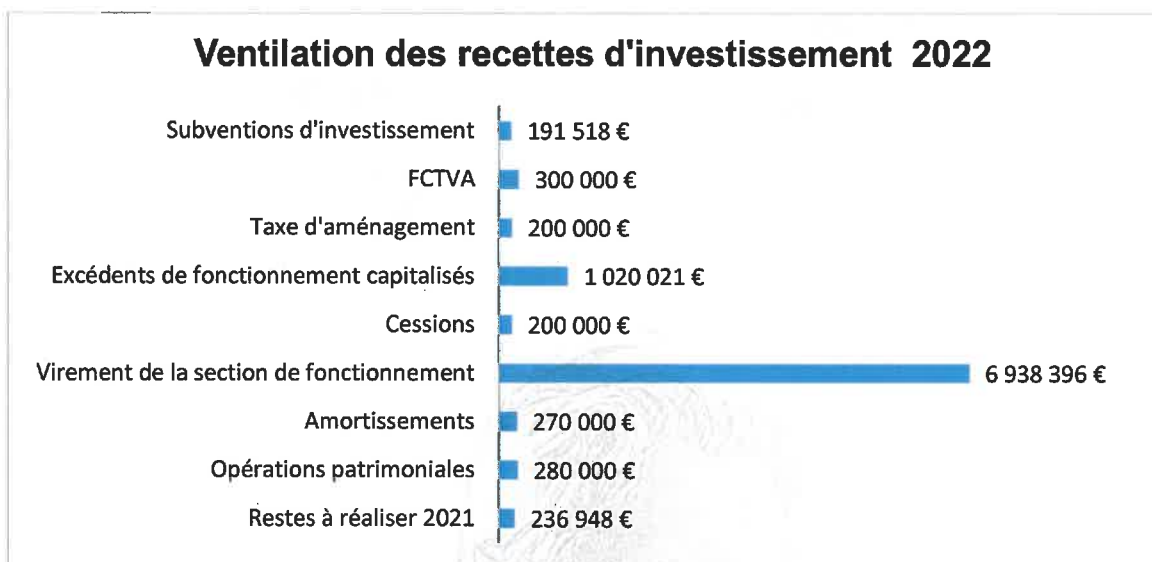
Restes à réaliser 2021 en dépenses

Les restes à réaliser sont à hauteur de 744 421,79 € et concernent principalement :

- L'étude sur le COEP (conseil d'orientation énergétique du patrimoine) (6 000 €)
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation de la salle Guy Durand (720 €)
- L'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'école Victor Hugo (11 520 €)
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre pour l'extension du tennis couvert et deux courts de Padel (4 564,85 €)
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre pour l'extension de l'école du moulin (46 500 €)
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle culturel (5 580 €)
- La licence autocad (504,24 €)
- Les acquisitions de voiries (42 830,71 €)
- La plantation d'une micro forêt dans la cour de l'école Victor Hugo (5 262 €)
- La plantation d'arbres et arbustes sur la commune (23 214,23 €)
- Le câblage réseau pour installer le wifi dans les gymnases (3 495,91 €)
- L'installation de la vidéoprotection (27 936,16 €)
- Les travaux extension du cimetière (1 320 €)
- Le remplacement de la porte de cuisine du restaurant du Moulin (2 512,80 €)
- Les diagnostics obligatoires pour les logements communaux (536,60 €)
- L'extension du cimetière (16 550,60 €)
- L'aménagement des aires de jeux extérieurs (126 808,80 €)
- L'aménagement de la cour d'école Victor Hugo (17 270 €)
- Les travaux de réhabilitation de la salle Guy Durand (341 200,22 €)
- L'extension du tennis couvert et deux courts de Padel (travaux) (3 882,53 €)
- L'extension de l'école du moulin (SPS) (1 134,00 €)
- La régulation du chauffage à l'école du moulin (23 055,70 €)
- Le matériel informatique (13 965,95 €)
- Le mobilier (15 242,70 €)
- Divers matériels pour les services (2 813,79 €)

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9 636 883,51 €.



La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la Ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la treizième année consécutive à l'emprunt afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune devrait bénéficier en 2022 des subventions suivantes :

- Etat (DSIL) :
 - Pour le TGBT de l'école Victor Hugo à hauteur de 13 498 €
 - Pour la réhabilitation de la salle Guy Durand à hauteur de 65 620 €
- Région (CRST) :
 - Pour le projet de Lazin à hauteur de 21 200 €
- Département :
 - pour les aménagements de sécurité autour des équipements sportifs de Bel Air à hauteur de 91 200 €

Ces subventions inscrites à ce budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou ont été inscrites formellement dans les budgets de nos partenaires.

D'autres cofinancements seront sollicités.

Les opérations d'ordre comprenant :

- les amortissements se montent à 270 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement à 6 938 396,07 €
- La régularisation de diverses opérations patrimoniales pour 280 000,00 €

Restes à réaliser 2021 en recettes

Les restes à réaliser sont à hauteur de 236 948 € et concernent principalement :

- Le fonds d'investissement pour l'extension des tennis couverts pour 140 000,00 €
- Le reversement de la subvention FFT par le club de Tennis pour 65 000,00 €
- La DETR pour l'extension du cimetière pour 31 948 €

Après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 février 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2022 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **22 MARS 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **01 AVR. 2022**

Publication le : **01 AVR. 2022**

Notification le : **01 AVR. 2022**



Le Maire

Christian DUMAS



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_017
Date de la décision :	2022-03-22 00:00:00+01
Objet :	Projet de budget primitif 2022 - Ville
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2.1 - Budget primitif - Délibéré avec budget.
Identifiant unique :	045-214501694-20220322-DL_22_017-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220322-DL_22_017-DE-1-1_0.xml	text/xml	1075
Nom original :		
DL.22.017 -FIN- Projet de budget primitif 2022 - Ville.pdf	application/pdf	977731
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220322-DL_22_017-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	977731
Nom original :		
BP VILLE 2022.pdf	application/pdf	3830977
Nom métier :		
21_RP-045-214501694-20220322-DL_22_017-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	3830977

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2022 à 14h56min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2022 à 14h56min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 avril 2022 à 15h00min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 avril 2022 à 15h00min51s	Reçu par le MI le 2022-04-01